

entretien avec claudio bolzman modèle suisse sous la loupe

luisa campanile

C

Claudio Bolzman, docteur en sociologie, professeur à la Haute école de travail social de Genève, est un chercheur spécialiste des questions sociales liées à la migration. La Suisse, une société plurielle, pose un défi permanent aux élèves étrangers. Mise en lumière des contradictions du système scolaire et du modèle intégrationniste suisse.

Vous faites état, dans plusieurs de vos recherches, de la réussite scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes issus de la migration. Qu'en est-il ?

Claudio Bolzman: en 2000, un projet de recherche pionnier, portant le nom de « *Transitions de l'École à l'Emploi* », part avec un échantillon de 6000 jeunes arrivés au terme de leur scolarité obligatoire. Il s'agissait d'analyser les transitions des jeunes entre le secondaire I et le secondaire II, puis vers le tertiaire. Le but était de renforcer et de faciliter ces transitions, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique s'était fixé comme objectif que 95% des jeunes obtiennent un certificat de maturité ou de culture générale ou d'apprentissage, voire un diplôme du niveau tertiaire. D'après l'Office fédéral de la statistique, ce chiffre s'élève actuellement à 93% pour les jeunes nés Suisses et 77% pour ceux qui sont nés étrangers.

Les élèves nés étrangers réussissent moins bien leur scolarité que ceux nés Suisses. Faut-il y voir une forme de déterminisme social ?

Il y a des facteurs déterminants dans la réussite scolaire des élèves, nous les connaissons depuis

longtemps. Ce sont: la connaissance de la langue, le niveau de formation des parents et le type de permis de séjour de la famille. Des recherches récentes portent sur la corrélation entre l'origine migratoire et les inégalités scolaires. Si je prends les descendants d'immigrés italiens et espagnols, leur parcours scolaire se rapproche, en considérant les deux dernières décennies, de celui des natifs. Ce n'est pas le cas pour les jeunes issus de la migration turque, portugaise, et de l'ex-Yougoslavie. Diverses études menées dans le canton de Genève et le canton de Vaud mettent en évidence que la majorité des personnes appartenant à la seconde génération d'ex-Yougoslavie n'a d'autre choix que de rechercher un apprentissage dual, souvent à exigences scolaires basses, subissant une concurrence importante et une discrimination à l'embauche. Pour l'anecdote, encore l'autre jour, j'entendais un entrepreneur se plaindre du fait que l'un de ses clients ne voulait pas avoir des ouvriers albanais chez lui. Ce client a omis de s'enquérir des compétences de ces ouvriers en matière de construction. Les préjugés sont encore durs à éradiquer.

Les inégalités dues à l'origine persistent face à la réussite scolaire. Pourtant, le système scolaire suisse met en place des dispositifs.

Oui, des mesures existent, bien sûr, comme par exemple les classes d'accueil, d'intégration et de transition, ou la traduction de l'information aux parents d'élèves allophones. Elles sont cependant insuffisantes. Et surtout, elles dépendent des mises en application aux niveaux cantonal et communal. Et d'un endroit à l'autre, les sensibilités à ce sujet sont très différentes.

Pour comprendre la problématique des élèves nés étrangers, il faut déjà commencer par prendre en considération une caractéristique fondamentale du système scolaire suisse: c'est un système très sélectif. Qui plus est avec une sélection précoce. Si vous arrivez dans le système scolaire suisse après l'âge de 10 ans, ce sera particulièrement difficile d'attraper le train en marche.

Le système suisse propose-t-il actuellement un modèle d'école inclusive ?

C'est relatif. Si je considère le fait que tout le monde doit, selon la loi, aller à l'école, alors je peux répondre par l'affirmative. Or, comme le système scolaire suisse est très sélectif, il induit forcément une hiérarchisation. Je ne peux pas affirmer alors qu'il s'agit d'un système inclusif. Je dirai même que l'on assiste à une ségrégation sociale dans les filières courtes qui, nous le savons, sont mal vues. Fréquenter tôt un groupe social, le groupe-classe, avec le sentiment qu'il y a une élite, aboutit à des processus sociaux tels que l'exclusion, légitimée par le système, ou d'autoexclusion.

La cohésion sociale commence déjà à l'école. Les parents ont besoin qu'on leur montre des modèles où la réussite de leurs enfants est possible tout en gardant également les camarades plus faibles. Se familiariser, enfant déjà, avec la recherche commune de solutions permet le développement précoce de compétences péda-



gogiques et éthiques. La Finlande reste exemplaire en la matière; ce pays a fait parler de lui régulièrement ces dernières années, en raison de ses excellents résultats dans les tests PISA. Dans ce pays, les enfants suivent ensemble toute leur scolarité obligatoire. L'investissement auprès des enfants en difficulté, qui ne sont pas exclus pour autant du groupe, occupe une belle part dans le budget de l'éducation. Sur le long terme, cet investissement ne coûte pas plus à la société.

L'école a un pouvoir intégrateur. Il faut agir dès le plus jeune âge en proposant une socialisation plus précoce, et surtout il faut être attentif à ne pas décourager les élèves issus de la migration et/ou issus des milieux sociaux défavorisés. La perte de motivation, le décrochage scolaire les touchent davantage.

Vous relevez les contradictions du système scolaire quant à l'inclusion, ou pas, des élèves issus de la migration. Ces contradictions conditionnent-elles sur le long terme leur sentiment d'appartenance ?

J'ai pu mettre en évidence dans une recherche sur la deuxième génération de migrants la corrélation suivante: ceux qui demandent à être naturalisés ont en général une meilleure formation que ceux qui restent étrangers. Ces derniers ont le plus souvent une attitude d'autoexclusion: ils ne demandent pas le passeport rouge à croix

blanche. Ou parfois, il arrive qu'ils aient été refusés. Je fais un autre constat: une fois sur le marché du travail, les naturalisés ont de meilleurs salaires.

Le système de naturalisation en Suisse est un système lui aussi très sélectif. Outre le niveau de formation qui intervient dans le fait de demander ou pas la nationalité, il y a un autre facteur à considérer: la durée. En Suisse, pour acquérir la nationalité, il fallait compter douze ans de résidence. Depuis peu, dans certains cantons, nous sommes passés à dix ans, pour les permis C. Dans un pays qui se veut « hyperdémocratique », c'est encore plus douloureux de ne pas réussir à acquérir la nationalité du lieu où l'on réside. C'est aussi une grande perte pour la démocratie, car on se retrouve alors avec une société à deux vitesses.

La Suisse sera de plus en plus multiculturelle, comme le souligne la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Appartenir à la société d'accueil relève-t-il d'une épreuve initiatique ?

Nous sommes dans une société de la diversité. Diversité interne de par des régions linguistiques différentes, diversité de par les préoccupations identitaires telles que la prise en compte du genre ou du handicap, diversité aussi de par les vagues migratoires successives. Le monde des

Il faut agir dès le plus jeune âge en proposant une socialisation plus précoce, et surtout il faut être attentif à ne pas décourager les élèves issus de la migration.

entreprises a très bien compris qu'il faut prendre en considération cette diversité amenée par les employés d'origine étrangère. Les entreprises de la haute technologie, ou comme du reste la Coop ou la Migros, en font une valeur ajoutée. La diversité culturelle de leurs employés est considérée par le management comme source de créativité, d'innovation. Je crois qu'à ce sujet la Suisse a mieux saisi que l'Allemagne les enjeux de cette diversité.

Toutefois, même si les entreprises jouent la carte de la diversité, une tension entre deux pistes demeure: d'une part, accepter et valoriser la diversité et, d'autre part, s'aligner sur un modèle standard. Quand vous êtes face à une grille d'évaluation, il n'y a pas beaucoup de place pour ce qui s'écarte de la norme attendue.

Le système scolaire interroge, les perspectives que donne un État quant à la place des migrants. Quelles sont-elles pour la Suisse ?

La Suisse est un pays au pouvoir décentralisé, et les communes ont aussi leur mot à dire quant à la place des migrants dans la société. Le modèle fédéral s'est modifié au cours du temps.

Jusque dans les années nonante, le modèle fédéral se caractérise par le fait que l'on demande aux étrangers de laisser de côté leurs valeurs, leurs manières de penser ou d'agir. À cette époque, on demande aux étrangers de passer par une phase d'acculturation pour être assimilés à la société d'accueil. Ils doivent se fondre dans celle-ci et cesser d'exister en tant que groupe socialement visible.

Dans les années nonante, on assiste à une transformation du marché au niveau mondial, avec une augmentation de la mobilité géographique. En 2002, la Suisse signe avec l'Union européenne l'accord sur la libre circulation des personnes. En 2006, le peuple suisse vote oui à la nouvelle loi sur les étrangers et à la révision de la loi sur l'asile, lesquelles entrent en vigueur en janvier 2008. Quelles en sont les grandes nouveautés? En deux mots, une amélioration de la situation des étrangers, dont le séjour est légal et durable. C'est écrit noir sur blanc qu'il faut prévoir des mesures pour intégrer les étrangers, en particulier ceux qui ne sont pas ressortissants de l'Union européenne.

Le nouveau modèle, le modèle intégrationniste, présent depuis la fin des années nonante, marque-t-il une volonté de se rapprocher des étrangers ?

C'est un modèle qui propose une perspective plus subtile que le modèle basé sur l'assimilation, car l'inclusion dans la société est stipulée en tant que processus réciproque. En effet, les étrangers doivent s'adapter à la société d'accueil et la société d'accueil doit faciliter l'intégration, ce qui se traduit par des propositions pour rendre possible cette dernière.

Les étrangers doivent montrer qu'ils s'engagent activement dans l'apprentissage de la langue locale, l'acquisition d'information sur les institutions et le fonctionnement de la société, et qu'ils peuvent être autonomes financièrement. Si les personnes étrangères n'atteignent pas les objectifs fixés, elles continueront à se trouver dans une situation juridique provisoire et précaire.

Concernant cette fois l'implication de l'État, je n'ai pas encore eu connaissance de sanctions prises à l'égard des cantons ou des communes s'il n'y a pas assez de mesures ou d'offres de prestations proposées aux étrangers. Il y a donc une asymétrie dans l'application de cette loi sur les étrangers.

En conclusion, je me permets de dire qu'avec le modèle intégrationniste, le soupçon demeure: ce sont les étrangers qui doivent faire un effort. La responsabilité individuelle dans ce modèle est très forte. En Suisse, l'autonomie financière reste le critère prépondérant à l'intégration. Or, parfois il y a des barrières légales, comme un permis de séjour précaire, ou des préjugés qui rendent difficile l'accès au marché du travail. Cependant, le modèle intégrationniste n'est pas une particularité suisse: il tend à se répandre dans la plupart des pays européens.

Si nous voulons vraiment des sociétés démocratiques et pluralistes, nous devons promouvoir le fait que les individus ont « le droit d'avoir des droits », pour reprendre l'expression de la philosophe Hannah Arendt. Si l'on opte pour une perspective citoyenne, cela signifie que chacun est considéré comme un être humain à part entière.

La crise des politiques migratoires affecte les différents pays européens, et par conséquent aussi la Suisse. Le ton s'est durci. Avez-vous encore l'espoir d'une société inclusive ?

Nous traversons une crise de la solidarité. Nos démocraties ne sont pas faites pour des gens mobiles, alors même que la mobilité est fortement valorisée dans les discours publics. Actuellement, ce sont les États qui « donnent » à incarner la citoyenneté. Et c'est là le problème: dès que je me retrouve en dehors de mon État, je perds une partie de mes droits. En effet, je ne peux pas les exercer dans le pays de résidence, là où je vis mon quotidien.

Si nous voulons vraiment des sociétés démocratiques et pluralistes, nous devons promouvoir le fait que les individus ont « le droit d'avoir des droits », pour reprendre l'expression de la philosophe Hannah Arendt. Si l'on opte pour une perspective citoyenne, cela signifie que chacun est considéré comme un être humain à part entière, qui appartient à la communauté de son lieu de vie et qui peut participer activement aux décisions concernant cette communauté.

Tout au long de ma carrière de chercheur, j'ai souvent fait le constat que la subjectivité des chercheurs intervient pour penser le cadre théorique, même si elle va de pair avec la rigueur dans la collecte et le traitement de l'information. Notre pensée est profondément ancrée dans notre subjectivité. Ma vocation est née du désir de connaître, et de faire connaître, vraiment ce qui se passe avec la migration. /

jean-marie cassagne jeux de miroirs : diversité et altérité entre hier et aujourd'hui

Jean-Marie Cassagne, professeur associé à la HEP Vaud (UER PS), spécialisé dans l'approche psychosociale clinique des institutions, attire notre attention sur les mémoires, intitulés *Leurs droits, malgré tout* (L'Aire, 2010), de Christian Ogay – qui fut successivement premier chef du Service de l'enseignement spécialisé, puis fondateur et premier directeur du Séminaire cantonal d'enseignement spécialisé. Ou quand le passé éclaire le présent...

Christian Ogay relate le déroulement des examens annuels dans une école primaire du Jura-Nord vaudois, tels qu'il lui fut donné d'y assister alors qu'il commençait tout juste d'exercer son métier d'enseignant au début des années 1950: « On m'a dit qu'il fallait décorer les corridors de l'école avec les dessins de la classe. Une exposition de cahiers et de travaux manuels divers a été préparée. Les enfants arrivent endimanchés. Soudain, tout prend des allures de fête. Avant huit heures, la municipalité et la commission scolaire débarquent gravement et se répartissent dans les classes en escouades solennelles.

La veille, les formules d'examens, identiques pour toutes les classes primaires du canton, selon les degrés, sont arrivées du DIPIC chez le président de la commission scolaire. Le moment venu, il incombe aux enseignants d'ouvrir les enveloppes devant les élèves et les représentants des autorités communales. Pas de tricherie possible. »

La distance temporelle qui nous sépare de cette scène peut à certains égards nous la faire paraître comme désuète: il semble peu vraisem-

blable aujourd'hui qu'à l'occasion d'examens annuels, les parents « endimanchent » leurs enfants, et que les enseignants se sentent tenus de décorer leurs classes ou d'y organiser une exposition de dessins et de travaux manuels pour donner « des allures de fête » aux bâtiments scolaires... On n'imagine pas davantage les enseignants de nos jours ouvrir en présence des autorités communales (se répartissant dans les classes « en escouades solennelles ») les enveloppes contenant les énoncés des « Épreuves Cantonales de Référence ». Chacun sait pourtant combien le moment des ECR demeure pour les acteurs et les usagers actuels de l'école un événement marqué aujourd'hui encore par une charge émotionnelle importante, et combien leur administration relève d'une procédure nimbée d'une solennité particulière.

Ce que plus profondément ce récit nous rappelle (le mélange d'étrangeté et de familiarité qu'il suscite en nous constituant une invitation à adopter vis-à-vis de celui-ci une distance quasi ethnographique), c'est l'importance que revêtent au sein du système scolaire ces « rituels de consécra-

tion » que constituent les pratiques certificatives: examens, contrôles, épreuves rythment le temps scolaire, faisant l'objet d'une déférence qui semble parfois synthétiser à elle seule le sens même de l'expérience scolaire.

Le semblable comme organisateur inconscient

On pourrait ainsi se demander si la volonté actuelle (politique, institutionnelle) de « prendre en compte la diversité des élèves » ne repose pas sur un malentendu fondamental: dans les fonctionnements traditionnels dont elle a historiquement hérité (décrits ici dans les années 1950 par Ogay, mais qui, à quelques nuances près, s'observent évidemment encore de nos jours), tout se passe comme si l'école s'était donné pour projet d'instituer ce que Florence Giust-Despairies décrit par l'expression: « le semblable comme organisateur inconscient ». Prescrivant à ses élèves un curriculum considéré comme unique et indivisible (à la manière d'un objet sacré), l'école leur présente une fiction par laquelle elle les met au défi de se conformer à un modèle unique du « bon » élève...

Mais, dans le même mouvement, évaluant chacun à l'aune d'une norme – qu'une population par essence bigarrée, diverse, multiple ne peut évidemment uniformément respecter et « honorer » –, l'école pointe inévitablement (produit, en somme) des différences, dont chacun sait d'expérience combien elles tendent à être investies selon une perspective hiérarchique et classifica-